



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100296

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/09/2024 11H42 C:005360 I:33602
V/REF : 961487
V/Email reçu le Mardi 24/09/2024 a 11H42

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06465
IMMEUBLE : GGE P.COMMUNE -6465
14, RUE SAINT MICHEL
GGE PARTIE COMMUNE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 08 Octobre 2024

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N14 MICHEL -
MOTIF : INTERVENIR POUR DES PARCLOSE ELEVER SUR LA VITRE - JOINT ET PARCLOSE
POSE SUR LES BOITES AU LETTRES
Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24/09 A 13H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
ARRIVEE SUR PLACE, NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LES PERCLOSES SONT EN
PLACE MAIS MISE A L'ENVERS
- LES JOINTS ETAIENT POSES SUR LES BOITES AUX LETTRES
REMISE EN PLACE DES PERCLOS DANS LE BON SENS ET DU JOINT
MISE EN PLACE DE VIS POUR SECURISATION

- LA VENTOUSE EN PARTIE BASSE NE FONCTIONNE PLUS MAIS N'EMPECHE EN RIEN
LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PORTE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 24/09/24 a 17H09 M. L. JOUMNI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100296

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	55,62	55,62
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	50,56	50,56
1,00	MS00062-Refix.perclose et joint	1	20,22	20,22
TOTAL H.T.				126,40
T.V.A. a 10,00%				12,64
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>139,04</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 961487 du 24/09/2024

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

14 RUE ST MICHEL
69007 LYON

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

02-EE-2211-ENT-61567100

Marché : M - 230809003-1

06465-00001-00001 14 RUE ST MICHEL

Délai

Date limite exécution : 09/10/2024

Observations

**INTERVENTION PROGRAMMEE AUJOURD'HUI
EN CAS DE QUESTION M. JOUMNI 0676954793
MERCİ**

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE REMISE EN PLACE DE LA PARE-CLOSE ET DU JOINT DE LA FENETRE DE LA PORTE DE HALL LES ELEMENTS SONT AU-DESSUS DES BOITES AUX LETTRES	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JOUMNI Lotfi le 24/09/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 RUE ST MICHEL 69007 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **24/09/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 961487